

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme de Breteuil

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 16 mars 2017, la commission a émis un **avis favorable** à l'unanimité sur le projet de plan local d'urbanisme Breteuil.

La commission relève toutefois que le changement de destination autorisé en zone agricole nécessitera une désignation au plan de zonage des bâtiments pouvant faire l'objet de ce changement de destination en application de l'article R151-35 du code de l'urbanisme. Cette désignation ne devra pas compromettre l'activité agricole, ou la qualité paysagère du site.

La secrétaire de séance,



Corinne GOILLOT